

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

-----  
Séance du 21 avril 2021 – 17h00

Délibération n°2021/48

Date de convocation : 13 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice : 73

Avesnes-Les-Aubert  
Bazuel  
Beaumont-en-Cis  
Beauvois-en-Cis  
Bertry  
Béthencourt  
Béviliers  
Boussières-en-Cis  
Briastre  
Busigny  
Carnières  
Catillon-sur-Sambre  
Cattenières  
Caudry  
Caullery  
Clary  
Dehéries  
Élincourt  
Estourmel  
Fontaine-au-Pire  
Haucourt-en-Cis  
Honnelly  
Inchy  
La Groise  
Le Cateau-Cambrésis  
Le Pommereuil  
Ligny-en-Cis  
Malincourt  
Maretz  
Maurois  
Mazinghien  
Montay  
Montigny-en-Cis  
Neuvilly  
Ors  
Quiévy  
Rejet-de-Beaulieu  
Réumont  
Saint-Aubert  
Saint-Benin  
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai  
Saint-Souplet-Escaufourt  
Saint-Vaast-en-Cis  
Troisvilles  
Villers-Outréaux  
Walincourt-Selvigny

L'an deux mille vingt et un, le 21 avril à dix-sept heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Bertry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

**Étaient présents (54 titulaires et 4 suppléants) :**

BASQUIN Alexandre, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, OLIVIER Jacques, MOEUR Sébastien (S), MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, RICHOMME Liliane, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, GOETGHELUCK Alain, RAMETTE Jean-Marc (S), PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, PLATEAU Marc, KEHL Didier, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVART Michel (S), HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

**Membres absents (9) :**

WAXIN Vincent, LOIGNON Laurent, TRIoux COURBET Sandrine, DÉPREZ Marie-Josée, GERARD Jean-Claude, BONIFACE Patrice, BASQUIN Etienne, GOURAUD Francis, RICHEZ Jean-Pierre

**Membres ayant donné procuration (10) :**

PORTIER Carole à BASQUIN Alexandre, GAVE Nathalie à OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul à GODELIEZ NICAISE Véronique, DUDANT Pierre-Henri à DOERLER-DESENNE Axelle, BERANGER Agnès à BALÉDENT Matthieu, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie à BRICOUT Frédéric, POULAIN Bernard à BONIFACE Didier, PRUVOT Brigitte à RICHOMME Liliane, PLET Bernard à BACCOUT Fabrice, PAQUET Pascal à DEMADE Aymeric

Monsieur RICHARD Jérémy est élu secrétaire de séance.

**Délibération n°2021/48 :**      **Portant approbation de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle (2015-2020) d'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique (QPV) de la ville de Caudry pour la période 2021-2022**

Monsieur Frédéric BRICOUT, Vice-Président rappelle à l'assemblée :

Considérant que la compétence « Politique de la Ville » est du ressort de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) depuis son passage en Communauté d'Agglomération.

Considérant que la démarche de la GUP (gestion urbaine de proximité) a été formalisée par la ville de Caudry sur ses quartiers prioritaires à partir de 2008, dans le cadre de son projet de rénovation urbaine.

Considérant qu'une première convention a été signée pour la période 2010-2015, suivie d'une seconde convention pour couvrir la période 2015-2020.

Considérant que la réforme de la politique de la ville de 2014 a apporté la possibilité aux bailleurs sociaux de bénéficier d'un avantage fiscal pour les logements situés en quartier prioritaire à hauteur de 30% sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

*Vu l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle (2015-2020) d'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique (QPV) de la ville de Caudry pour la période 2021-2022, annexé à la présente délibération,*

Monsieur le Vice-Président propose à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB 2015-2020 portant ainsi prorogation de la convention jusqu'en 2022.

**Après débat, l'assemblée autorise Monsieur le Président à signer le dit avenant, tel qu'annexé, sous réserve qu'il n'y ait pas d'impact sur les produits attendus de la TFPB et la TEOM pour la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis.**

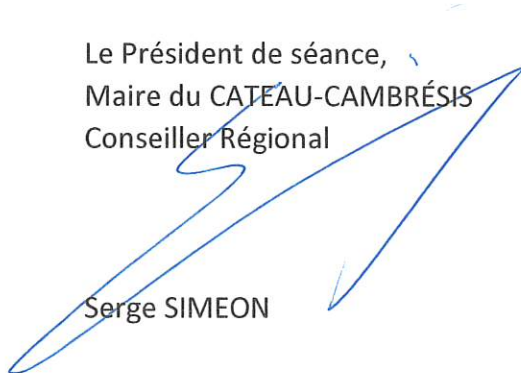
Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 26 avril 2021 et de la publication le  
26 avril 2021

Vu,



Pour expédition conforme  
Beauvois-en-Cis, le 26 avril 2021

Le Président de séance,  
Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS  
Conseiller Régional

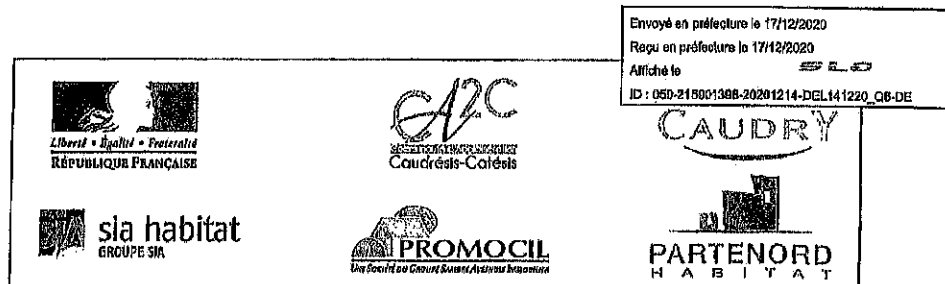


Serge SIMEON

IMPORTANT

Annexe 2021/48 :

**Avenant n°1 à la Convention pluriannuelle (2015-2020) d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de Caudry valant pour la période 2021-2022**



**AVENANT N°1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE (2015-2020) D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB) DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE (QPV) DE LA VILLE DE CAUDRY VALANT POUR LA PERIODE 2021-2022**

**Il est convenu entre**


- l'Etat, représenté par le Préfet Délégué pour l'Egalité des Chances, Monsieur Daniel BARNIER ;
- la Communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis, désignée ci-après « CA2C », représentée par son Président, Monsieur Serge SIMEON ;
- La ville de Caudry, représentée par son Maire, Monsieur Frédéric BRICOUT ;
- La SA HLM Promocil, représentée par son Directeur Général, Monsieur Jean Pierre CHOEL ;
- Partenord Habitat, représenté par son Directeur Général, Monsieur Christophe BECUWE ;
- SIA Habitat, représenté par son Directeur Territorial de Douai, Monsieur Marc FIEVET.

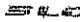
La signature d'un avenant à la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB 2015-2020, qui implique ce qui suit :

Les parties conviennent de proroger la durée de la convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties de la ville de Caudry jusqu'en 2022, afin de couvrir la période du Contrat de Ville et ce, en fonction de l'application des lois et règlement en vigueur pour cette période.

Les bailleurs s'engagent à travailler à une programmation détaillée des actions envisagées pour les années 2021 et 2022 qui seront annexées au présent Avenant.

Le présent Avenant pourra donner lieu à renégociation dans le cas où seraient constatés des changements substantiels de l'environnement juridique et financier dans lequel s'inscrit l'abattement de la TFPB.

Envoyé en préfecture le 27/04/2021  
Reçu en préfecture le 27/04/2021  
Affiché le   
ID : 059-200030633-20210421-2021\_48-DE

Envoyé en préfecture le 17/12/2020  
Reçu en préfecture le 17/12/2020  
Affiché le   
ID : 059-216901398-20201214-DEL141220\_Q8-DE

Fait à Caudry, le \_\_\_\_\_ en 6 exemplaires originaux

Le Préfet Délégué pour l'Egalité des  
Chances, Monsieur Daniel BARNIER

Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Caudrésis-Catésis,  
Monsieur Serge SIMEON

Le Maire de Caudry,  
Monsieur Frédéric BRICOUT

Le Directeur Général de Partenord Habitat,  
Monsieur Christophe BECUWE

Le Directeur Général de la SA HLM Promocil,  
Monsieur Jean Pierre CHOEL

Le Directeur Territorial de Douai de SIA  
Habitat, Monsieur Marc FIEVET